

ARRETE N°2020/018 /ARS MAYOTTE
portant organisation d'un service de garde des officines de pharmacie
durant la période de gestion de la crise sanitaire liée au virus COVID-19 du 20 avril au 31 mai 2020

---O---

La Directrice Générale de l'agence régionale de santé de Mayotte

Vu l'article L. 5125-17 du code de la santé publique ;

Vu le décret du 27 novembre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Mayotte - Mme VOYNET (Dominique) ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'information du Conseil départemental de l'ordre des pharmaciens ;

Vu les propositions des organisations représentatives de pharmaciens de Mayotte.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le Service pharmaceutique de garde du Département de Mayotte est organisé en quatre secteurs, conformément à la carte jointe en annexe 1 du présent arrêté.

Le secteur 1 assure une garde le samedi de 16H00 à 18H00 et les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00.

Le secteur 2 assure une garde le samedi de 15H00 à 19H00 et les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00 jusqu'au 31 mai 2020.

Les secteurs 3 et 4 assurent une garde les samedis de 16H00 à 18H00 et les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 jusqu'au 31 mai 2020.

La liste des officines assurant le service de garde jointe en annexe 2 au présent arrêté.

Article 2 : Tout pharmacien doit veiller à ce que soient affichés sur la façade de son officine les noms et adresses des officines les plus proches assurant le service de garde lorsque son officine est fermée au public.

Article 3 : En cas de force majeure, les pharmaciens inscrits sur le tableau du service de garde doivent en informer sans délai les autres pharmaciens de permanence, l'agence régionale de santé et le commissariat de police de Mamoudzou ou la compagnie de gendarmerie dont ils dépendent.

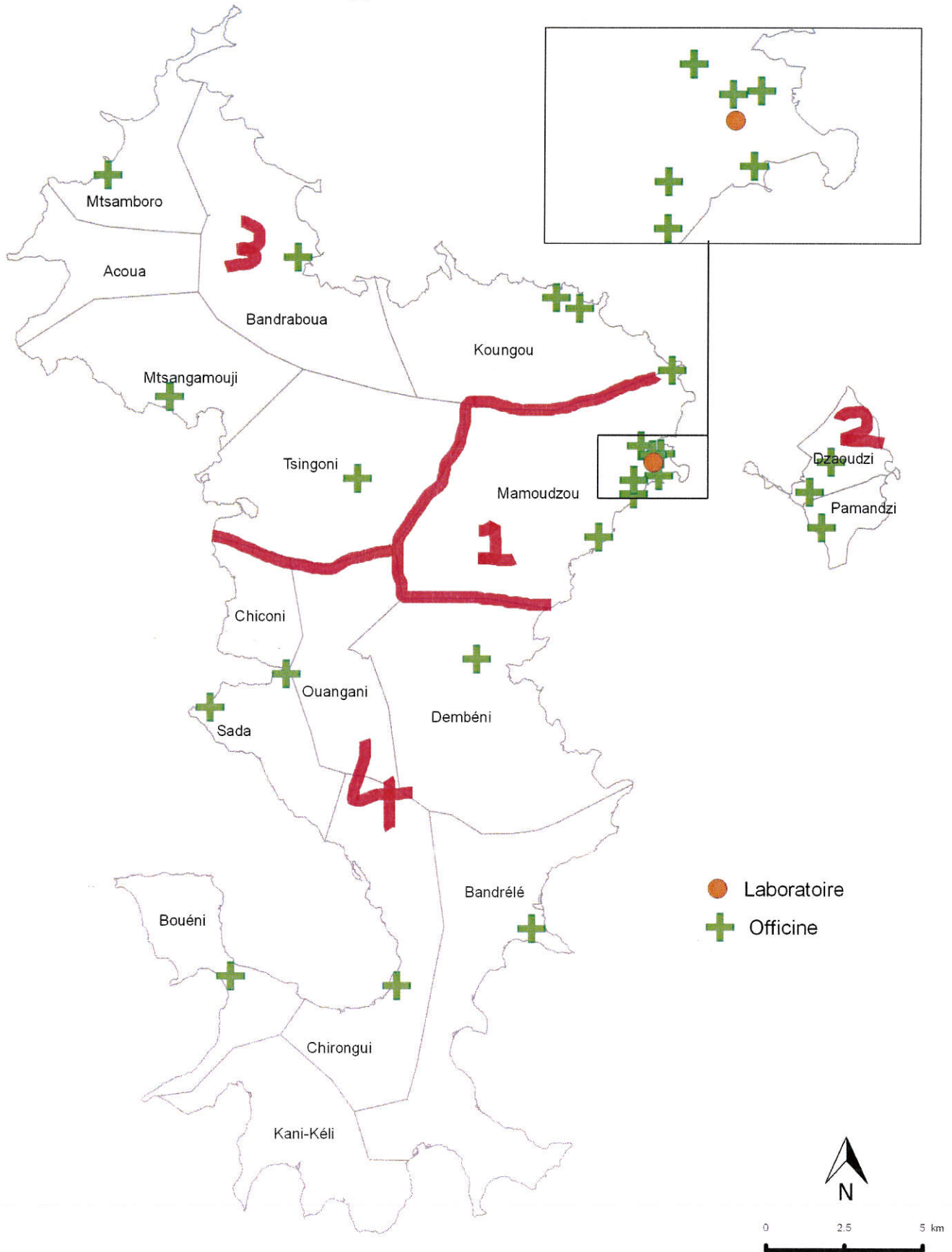
Article 3 : La directrice générale de l'agence régionale de santé de Mayotte, est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 20/04/2020
Dominique VOYNET
Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte



ANNEXE 1

Secteurs de permanences officines de ville - durant la période de crise COVID-19



**Annexe de l'arrêté n°2020/ARS MAYOTTE
portant organisation d'un service de garde des officines de pharmacie
durant la période de gestion de la crise sanitaire liée au virus COVID-19 du 20 avril au 31 mai 2020**

Mamoudzou :

Les 25 et 26 avril : Pharmacie du baobab – Cavani Mamoudzou
Le 27 avril : toutes les pharmacies sont ouvertes
Le 01^{er} mai : Pharmacie du centre – Mamoudzou centre
Les 02 et 03 mai : Pharmacie Yaoussalama – Hauts vallons
Le 08 mai : Pharmacie Mahoraise – Mamoudzou centre
Les 09 et 10 mai : Pharmacie ylang - Kawéni
Les 16 et 17 mai : Pharmacie de Mtsapéré
Le 21 mai : Pharmacie du lagon – Mamoudzou
Les 23 et 24 mai : Pharmacie de Passsamainty
Les 30 et 31 mai : Pharmacie du baobab – Cavani Mamoudzou

Petite terre :

Les 25 et 26 avril : Pharmacie de Pamandzi
Le 27 avril : toutes les pharmacies sont ouvertes
Le 01^{er} mai : Pharmacie de petite Terre – Labattoir centre-ville
Les 02 et 03 mai : Pharmacie des badamiers - Labattoir
Le 08 mai : Pharmacie de Pamandzi
Les 09 et 10 mai : Pharmacie de petite Terre – Labattoir centre-ville
Les 16 et 17 mai : Pharmacie des badamiers - Labattoir
Le 21 mai : Pharmacie de Pamandzi
Les 23 et 24 mai : Pharmacie de petite Terre – Labattoir centre-ville
Les 30 et 31 mai : Pharmacie des badamiers - Labattoir

Nord :

Les 25 et 26 avril : Pharmacie Hippocampe - Dzoumogné
Le 27 avril : toutes les pharmacies sont ouvertes
Le 01^{er} mai : Pharmacie Mona Lisa - Combani
Les 02 et 03 mai : Pharmacie des makis – Trévani
Le 08 mai : Pharmacie Hippocampe - Dzoumogné
Les 09 et 10 mai : Pharmacie Manta - Mtsangamouji
Les 16 et 17 mai : Pharmacie des îlots - Mtzamboro
Le 21 mai : Pharmacie Mona Lisa - Combani
Les 23 et 24 mai : Pharmacie Hippocampe - Dzoumogné
Les 30 et 31 mai : Pharmacie de Koungou – Koungou

Sud:

Les 25 et 26 avril : Pharmacie Karibu - Sada

Le 27 avril : toutes les pharmacies sont ouvertes

Le 01er mai : Pharmacie du Sud – Chirongui Mramadoudou

Les 02 et 03 mai : Pharmacie de l'île – Mzouasia

Le 08 mai : Pharmacie du Sud – Chirongui Mramadoudou

Les 09 et 10 mai : Pharmacie du Souimanga – Carrefour de Chiconi

Les 16 et 17 mai : Pharmacie de l'île – Mzouasia

Le 21 mai : Pharmacie du Sud – Chirongui Mramadoudou

Les 23 et 24 mai : Pharmacie de l'île – Mzouasia

Les 30 et 31 mai : Pharmacie du Souimanga – Carrefour de Chiconi